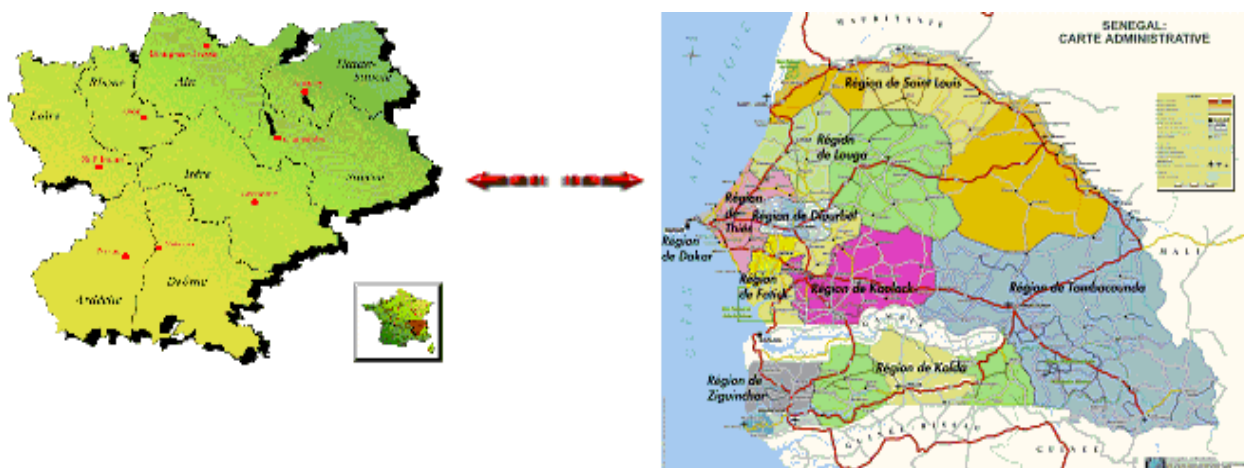


« L'évolution des partenariats entre acteurs de Rhône-Alpes et du Sénégal »



Privas – 28 juin 2002

SOMMAIRE

Programme	4
1° Partie	
Etat des lieux.....	5
2° Partie	
Synthèse des débats :	
« L'évolution des partenariats entre les acteurs de Rhône-Alpes et du Sénégal »	14
3° Partie	
Intervention des structures d'appui :	
▪ Ambassade du Sénégal en France.....	19
▪ Cités Unies France	21
▪ Secrétariat Technique des Commissions Mixtes	24
4° partie : Annexes	
▪ Annexe 1 - Liste des participants.....	26
▪ Annexe 2 – MAE (MCNG)	27
▪ Annexe 3 – Informations complémentaires.....	32

ACCUEIL

Conseil Général de l'Ardèche

Hôtel du Département, BP 737, 07007 Privas cedex

Tél. 04.75.66.77.07

ANIMATEURS

RESACOOP

Corinne **Lajarge**, Rose-Marie **Di Donato** et Antonio **Silveira**

Amel **Ed Dhahraouy**, stagiaire

30 rue Sainte Hélène, 69002 Lyon

Tél. 04.72.77.87.67 - Fax. 04.72.41.99.88

E.mail mail@resacoop.org

<http://www.resacoop.org>

ADOS

Anne-Laure **Rebatel** et Damien **Bauchau**

6 rue André Lacroix, 26000 Valence

Tél. 04.75.55.99.90

Email. courrier@ados-senegal.org

<http://www.ados-senegal.org/>

INTERVENANTS

Ambassade du Sénégal en France

M. Babacar **Mbdoj**

14 avenue Robert Schuman, 75007 Paris

Tel : 01 47 05 39 45 - Fax.01 45 56 04 30

Cités Unies France

Mme Janine **Planer**

9 rue Christiani, 75018 Paris

Tél. 01 53 41 81 81 - Fax 01 53 41 81 41

<http://www.cites-unies-france.org>

Secrétariat Technique des Commissions Mixtes

Mme Astrid **Emcioglu**

C/o CUF

9 rue Christiani, 75018 Paris

Tél. 01 53 41 81 81

Mme Marie **Delizy** membre du GREF (Groupement retraité éducateurs sans frontières), représentait le secrétariat technique

PROGRAMME

Accueil : 9 h 45 à 10 h 00

Accueil de M. Jean-Paul Vallon, vice-Président du Conseil Général de l'Ardèche.

Première partie : 10h00 à 12h30

Objectif : Echanger sur l'action des organisations de Rhône-Alpes engagées dans des actions de coopération avec le Sénégal.

- Rappel des principales conclusions de la réunion Sénégal de 1995
- Présentation d'un état des lieux sur les partenariats entre les acteurs de Rhône-Alpes et les acteurs du Sénégal en 2002
- Débat à partir des conclusions de l'état des lieux

Repas de 12h30 à 14h00

Deuxième partie : 14h00 à 16h45

Objectif : Apporter des informations sur le contexte général et les évolutions de la coopération avec le Sénégal.

AMBASSADE DU SENEGAL EN FRANCE

M. Babacar MBODJ, Conseiller économique.

- Présentation du contexte institutionnel actuel
- Les attentes de l'Etat sénégalais vis à vis de la coopération (manière de travailler, articulation des coopérations avec les politiques nationales, concertation, implication des actions dans les plans locaux de développement...)

CITES UNIES FRANCE

Mme Janine PLANER, Présidente du groupe Sénégal de Cités Unies France.

- Présentation de Cités Unies France et du groupe pays Sénégal
- Evolution des partenariats de coopération décentralisée entre des collectivités locales françaises et leurs homologues sénégalais.

SECRETARIAT TECHNIQUE DES COMMISSIONS MIXTES

Mme Astrid EMCIOGLU (représentée par Mme Marie DELIZY du GREF)

- Les activités du secrétariat avec le Sénégal

Conclusion : 16h45 à 17h00

1^{ère} Partie

Etat des lieux

L'état des lieux de la coopération entre des acteurs de Rhône-Alpes et des acteurs du Sénégal a été réalisé entre les mois de mai et juin 2002¹. Sur 59 enquêtes envoyées, nous avons eu 47 retours. Nous remercions les structures qui ont bien voulu y répondre.

Il a permis de dresser une liste des différents types d'acteurs engagés au Sénégal, de lister les coopérations mises en œuvre, et également de soulever un certain nombre de questions.

Les informations recueillies sur les projets sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique « Actions de Coopération ». Elles permettront aux organisations intéressées par le Sénégal d'obtenir de plus amples informations sur les coopérations en cours et ainsi de favoriser un contact entre elles.

[Rubrique Actions de Coopérations](#)

¹ Cet état des lieux ne prétend pas être exhaustif.

1.1. Rappel des principales conclusions de la réunion « Sénégal » organisée par RESACOOOP en mars 1995

En mars 1995, RESACOOOP avait organisé sa toute première réunion sur le thème de la coopération entre des collectivités locales de Rhône-Alpes et du Sénégal. En effet à cette époque, les services de RESACOOOP s'adressaient uniquement aux collectivités locales de la région. 15 collectivités locales de Rhône-Alpes avaient été répertoriées.

La pratique des collectivités locales faisait apparaître trois points d'attention :

- **Sur la nature des relations entre les partenaires :** on remarquait une grande diversité de situations dans la nature des relations entre les partenaires, tout d'abord sur le choix du partenaires qui pouvait être de différentes origines (géographique, la volonté de travailler sur une même zone, ou bien encore la sollicitation d'associations de migrants de la commune). Ensuite, une grande diversité également dans la nature juridique de la relation (Une charte, un jumelage-coopération, mais également parfois l'absence de convention).
- **Sur l'information et la mobilisation des citoyens de Rhône-Alpes :** les collectivités locales avaient affirmé leur volonté d'informer les citoyens des actions entreprises, mais avaient aussi exprimé leurs difficultés à les mobiliser dans l'action.
- **Sur la mobilisation des compétences :** par la nécessité pour les collectivités locales françaises d'apporter un appui à leurs partenaires dans les domaines relevant de leurs champs de compétences : planification locale, assainissement, voirie..., domaines dans lesquels la coopération bilatérale n'a que peu ou pas d'expérience.

Les conclusions de cette première réunion géographique font apparaître :

- **L'appui à la dynamique de décentralisation,** une volonté commune entre les acteurs d'accompagner les collectivités locales en voie d'émergence ou en train de se renforcer en leur faisant partager leur propre expérience
- **L'harmonisation des acteurs agissant sur une même zone,** le souhait qu'une harmonisation existe entre les différents acteurs agissant sur une même zone.
- **L'ancrage des projets dans les plans de développement locaux,** la nécessité que les projets de coopérations s'inscrivent dans le cadre des plans de développement locaux élaborés par la population avec l'aide de l'Etat.

1.2. Les acteurs en Région Rhône-Alpes en juin 2002

RESACOOOP recense aujourd'hui 63 organisations en Rhône-Alpes qui sont engagées dans une action de coopération avec le Sénégal :

- 33 associations
- 26 collectivités locales
- 3 structures « jeunes » (2 établissements scolaires et une MJC)
- 1 chambre consulaire

1.3. Les acteurs par département

Département	Association	Collectivité locale	Jeunes	Chambre consulaire
Ain	<ul style="list-style-type: none"> Coopération et solidarité internationale Kassoumaye 	<ul style="list-style-type: none"> St Rambert en Bugey Communauté de communes de Montrevel en Bresse Bourg en Bresse 		
Ardèche	<ul style="list-style-type: none"> Samu Sénégal Les amis de Tampoui Partenariat pays de Vans 	<ul style="list-style-type: none"> St Marcel les Annonay Conseil Général 		
Drôme	<ul style="list-style-type: none"> ADOS Eau Vive Diois Partage Espace social et culturel de Die 	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de Communes du Val de Drôme Comité de jumelage de St Jean en Royans Livron sur Drôme Sivom de Bourg de Péage Sivom de Royans Die-Diois Jumelage Romans 	<ul style="list-style-type: none"> MJC de Montélimar 	
Isère	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs sans frontières Grenoble MRJC Tétraktys Fédération des Alpages Nangadef 	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de Communes de la région St Jeannaise Communauté de Communes du pays de St Marcelin Luzinet Meylan St Pierre d'Allevard Veurey Voroise Communauté d'agglomération du pays viennois Conseil Général 	<ul style="list-style-type: none"> Ecole primaire Nicolas Chorier LEPPAR de Bellevue 	
Loire	<ul style="list-style-type: none"> Le CEDO La CASE La Fédération des œuvres laïques 	<ul style="list-style-type: none"> St Pierre de Boeuf 		
Rhône	<ul style="list-style-type: none"> Alliance sénégalaise Amicale des travailleurs sénégalais AFDI Association pour la promotion de Moudery ACERA La KORA OASIS M'Bour Avenir 	<ul style="list-style-type: none"> St Priest Conseil Régional 		<ul style="list-style-type: none"> Chambre des métiers

	<ul style="list-style-type: none"> • Seau Sénégal • Solidarité Plurielle • CRIAD • VSF • GREF 			
Savoie	<ul style="list-style-type: none"> • Association cantonale de partenariat International de Grésy sur Aix • Comité Local d'aide au Tiers monde de la Motte Servolex • Yayem espoir 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoie Solidaire • La Motte Servolex • Fédération des pays de Rhône-Alpes 		
	•	•		
Haute Savoie	<ul style="list-style-type: none"> • Actes Nord Sud 			
Nombre Total	33	26	3	1

1.4. Les acteurs de Rhône-Alpes au Sénégal

Les acteurs de Rhône-Alpes opèrent dans différentes régions du Sénégal. Les projets sont surtout concentrés dans les régions de Tambacounda, de Saint-Louis et de Dakar.

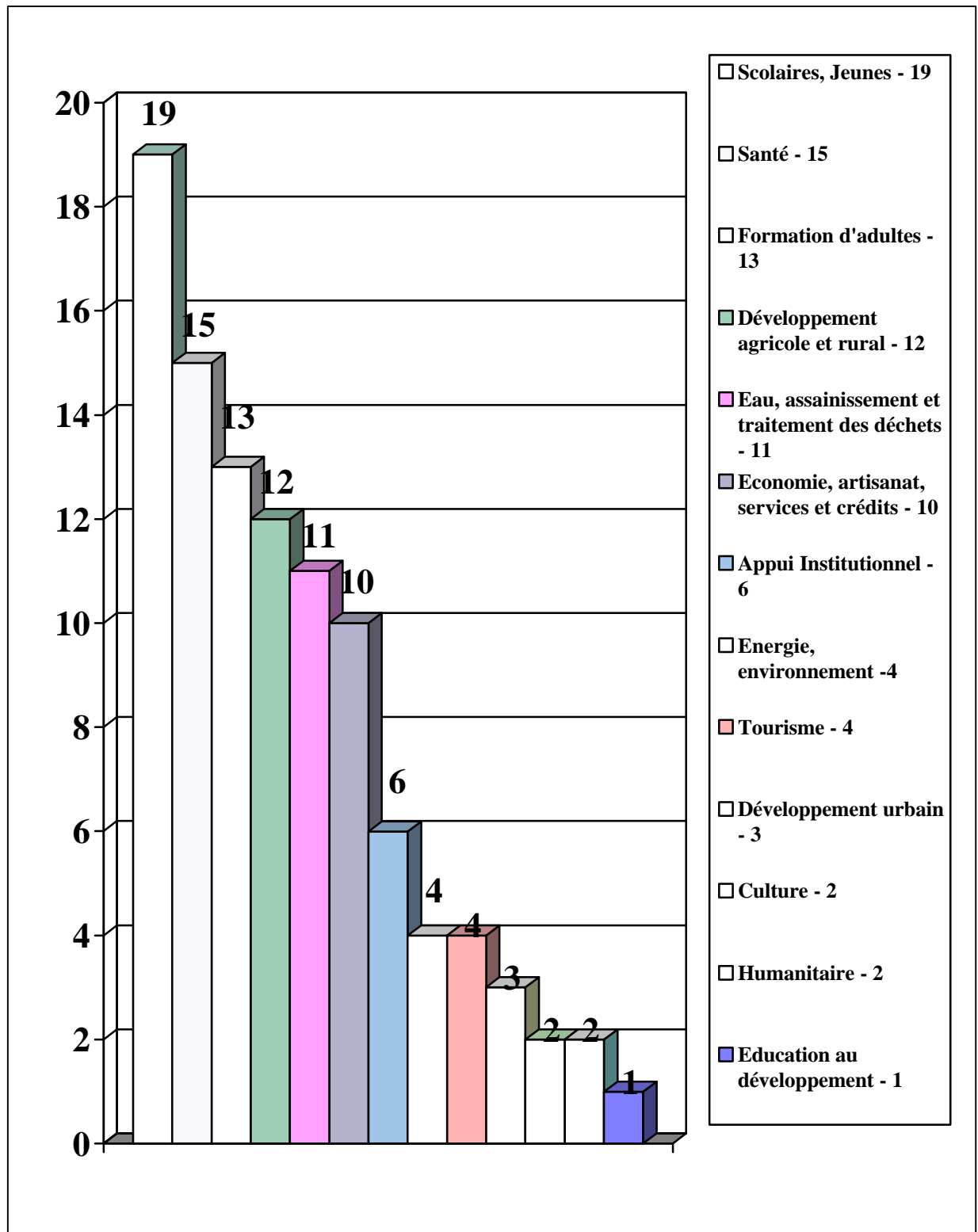
Certains acteurs coopèrent sur les mêmes actions : c'est le cas de l'association ADOS et du Conseil Régional. Il existe également une concertation entre la région Rhône-Alpes et le Conseil Régional Nord-Pas de Calais dans le cadre de leur coopération avec la région de Saint-Louis au Sénégal

Région administrative sénégalaise	Organisations/localisations/coopérations
Dakar	Ville de Bourg en Bresse (01) / Pikine Formation des agents des collectivités locales Ecole primaire Nicolas Chorier (38) Pikine Coopération avec une école La Kora (69) / Dakar Programme de promotion d'une menuiserie artisanale de qualité La ville de Saint-Priest (69) / Pikine Coopération avec Pikine Yayem Espoir (73) / Dakar Création d'un camping L'OASIS (69) / Yoff Rénovation d'écoles Solidarité Plurielle (69) / Dakar Soutien d'un développement d'un centre pour enfants handicapés Association cantonale de partenariat International de Grésy sur Aix (73) / Coumbaghor Créations de bibliothèques
Diourbel	La Chambre des métiers du Rhône (69) / Diourbel Coopération Inter Chambres des métiers
Fatick	Partenariat Pays des Vans (07) / Ghossas Création de cases santé et de pôles scolaires Le CRIAD-AFDI (69) / Région de Fatick Formation et appui à la filière bovine et mis en place d'une miellerie Gref (69) / i les de Saloum Intégration des cocotiers dans la gestion des écosystèmes
Kaolack	CRIAD – AFDI (69)/ Région de Kaolack Formation et appui à la filière bovine et mis en place d'une miellerie CEDO (42) / Kaolack Soutien aux enfants de la rue YAYEM ESPOIR (73) / Yayem Activité touristique dans le village de Yayeme
Kolda	Vétérinaires Sans Frontières (69) / Velingara Projets de filière bovine, organisation paysanne Institut de Rééducation la Ribambelle (73) / Kolda Création de bibliothèques
Louga	Ville de Romans (26) / Louga Coopération décentralisée

Matam	<p>Conseil Général de l'Ardèche (07) / Matam Programme de coopération décentralisée avec la Région de Matam</p> <p>L'ADOS (26) / Matam Projet de coopération décentralisée avec la Région de Matam</p> <p>MJC de Montélimar (26) / Matam Action de Solidarité International</p> <p>Fédération des Œuvres Laïques (42) / Matam Construction d'écoles</p> <p>Communauté de Commune du Val de Drôme (26) / Sinthiou Bananté Lutte contre la déforestation et l'érosion</p> <p>La Région Rhône-Alpes (69) / Région de Matam Coopération décentralisée</p>
Saint-Louis	<p>Commune de Saint-Pierre de Bœuf (42) / Diaranguel et Walla Projet d'adduction d'eau au village</p> <p>Fédération des Œuvres Laïques (42) / Saint-Louis Construction d'écoles et de salles de classes</p> <p>ACERA (69) / Suivi et animation de la coopération dans le domaine économique</p> <p>Le Conseil Régional Rhône-Alpes (69) / Saint Louis Coopération décentralisée</p> <p>Appui à l'aménagement du marché de Matam</p> <p>Fédération des Alpagnes de l'Isère (38) / St Louis Appui à la maison des éleveurs</p> <p>Nangadef (38) / St Louis Coopération scolaire</p>
Tambacounda	<p>Communauté de communes de Montrevel en Bresse (01) / Bakel et Kothiary Coopération décentralisée</p> <p>Communauté de communes de la région de St Jeannaise (38) / Bakel Coopération avec Bakel</p> <p>Elaboration d'un partenariat pédagogique</p> <p>Communauté de Communes du pays de St Marcellin (38) / Bakel Coopération avec Bakel</p> <p>Ingénieurs sans frontières (69) / Moudéri Construction d'un poste de santé</p> <p>Tétraktys (38) / Dindifelo et Ibel Développement du tourisme durable</p> <p>Communauté d'agglomération du pays viennois(38) / Gabou et Bakel Coopération décentralisée</p> <p>Leppar Bellevue (38) / Bakel Coopération décentralisée</p> <p>Mouvement rural de la jeunesse chrétienne(38) Goudiri Recyclage des déchets dans le village</p> <p>Conseil général de l'Isère (38) / Tambacounda Tourisme, éducation et énergie</p> <p>Ville de Die/Diois Jumelage (26) / Doughé Coopération décentralisée avec la Ville de Doughé</p> <p>SIVOM de Bourg de Péage (26) / Bakel Coopération avec Bakel</p> <p>Comité de Jumelage de St Jean en Royans (26) / Kidira, Bakel Coopération décentralisée</p> <p>Association pour la promotion du village de Moudéri (69) / Moudéri Appui au développement du village</p> <p>La Kora (42) / Tambacounda et Bakel Appui aux activités économiques créatrices d'emplois et de revenus</p> <p>Fédération des pays de Rhône-Alpes (73) / Bakel Partenariat de développement local</p> <p>Diois Partage (26) / Doughé Coopération avec Doughé</p>
Thiès	<p>Samu Sénégal (07) / M'Bour, Malicounda Construction et équipement d'un centre médical et d'une maternité</p> <p>Commune de Meylan (38) / M'Bour Coopération décentralisée avec la Ville de M'Bour</p> <p>Assainissement de l'enceinte du lycée de M'Bour</p> <p>La CASE (42) : M'Bour Création d'un centre d'accueil de jours pour les enfants des rues</p> <p>M'Bour Avenir (69) / M'Bour Appui à un centre de formation féminine</p> <p>Seau Sénégal (69) / Saly-Joseph M'Bour Renforcement du système d'eau</p>
Ziguinchor	<p>Kassoumaye (01) / Ziguinchor Coopération avec un village de Casamance</p> <p>Comité local d'aide au tiers monde de la Motte Servolex (73) / Ziguinchor Construction d'une cantine scolaire</p> <p>Commune de la Motte Servolex (73) /Coopération décentralisée avec Ziguinchor</p> <p>Savoie Solidaire (73) / Bignona Coopération décentralisée avec Bignona</p>

1.5. Les domaines de coopération

Nous avons répertorié 68 projets parmi lesquels un nombre important dans les domaines de l'éducation et de l'appui à des projets en direction des jeunes, ainsi que des projets dans le domaine de la santé.



1.6. Tableau récapitulatif des types de projet par domaine

Domaines de coopération	
Jeunes-Scolaires	Ce sont pour beaucoup des actions de « construction » ou de « reconstruction » d'école, (par exemple l'installation d'eau courante ou de l'électricité) et des échanges (correspondance scolaire, échanges entre jeunes)
Santé	Des associations et des collectivités locales mènent des actions de soutien aux enfants de la rue, pratiquent l'envoi de matériel dans les villages, soutiennent la construction de structures d'accueil, la construction et l'équipement de centres de santé.
Formation d'adultes	Des actions visent par exemple à compléter la formation de personnel de santé dans la pratique médicale et dans la gestion administrative et comptable. On trouve également la formation d'agents techniques au sein des associations, la formation d'éducateurs, ...
Développement agricole et rural	Il s'agit de la mise en place de partenariat, de système d'échanges entre acteurs. Des projets concernent la culture des terres irriguées, l'évaluation des cultures les plus appropriées. Enfin, des échanges ont permis de soutenir l'installation de moulins et de participer au lancement de fermes expérimentales.
Eau, assainissement et traitement des déchets	Ce sont pour beaucoup des projets d'adduction d'eau au village,
Economie, artisanat, services et crédits	Les projets concernent l'appui à la création ou au renforcement des activités économiques : artisanat, petites entreprises, projets productifs. Ils s'adressent à des jeunes porteurs de projets, des associations professionnelles, des artisans et petits entrepreneurs, des groupements féminins. Des stagiaires sénégalais sont accueillis en France en formation. On trouve enfin des échanges de savoir faire entre acteurs comme des échanges entre Chambres des métiers.
Appui Institutionnel	L'appui institutionnel donne lieu à des échanges d'expériences dans les domaines de la décentralisation, de la gestion communale. Il a aussi trait à la formation des agents territoriaux...
Energie, environnement	Les projets concernent la lutte contre la déforestation et l'érosion
Tourisme	Dans ce domaine, les acteurs institutionnels et privés sont mobilisés autour de programmes concrets d'assainissement, de protection de l'environnement et de valorisation touristique de l'espace
Education au développement	Education au développement par l'échange autour de thèmes, de productions multimédia, ...

2^{ème} Partie

Synthèse des débats

« L'évolution des partenariats entre des acteurs de Rhône-Alpes et du Sénégal »

2.1. Une coopération centrée sur le renforcement de la décentralisation au Sénégal

« Toutes les Communautés rurales disposent de plans locaux de développement élaborés par la population avec l'aide des services de l'Etat. Il serait souhaitable que les projets de coopération décentralisée s'inscrivent dans le cadre de ces plans. ».

M. Benoît SARR, Conseiller à l'Ambassade du Sénégal en France, mars 1995, réunion RESACCOOP à Chambéry.

Des coopérations qui s'inscrivent dans des dynamiques locales de développement

Avant 1990, les projets de certaines associations étaient financés au coup par coup. Aujourd'hui avec le processus de décentralisation au Sénégal, ces projets tendent à s'inscrire dans les Plans locaux de développement. Certains participants indiquent que ces Plans locaux de développement sont une chance pour la coopération car ils permettent à l'ensemble des acteurs locaux de définir un projet pour leur territoire, de dégager des priorités et d'engager des actions avec leurs partenaires du Nord. Pour les organisations françaises, les Plans locaux de développements sont à appuyer car cela évite « l'éparpillement » des actions.

Comment établir un Plan local de développement ?

Pour un participant, la réalisation d'un diagnostic permet aux acteurs locaux d'avoir une vision claire de leur territoire et de se définir ainsi des politiques locales. Ce diagnostic leur permet de clarifier leurs attentes auprès de nouveaux partenaires et d'aboutir à des actions concrètes de développement.

Concernant l'articulation entre les différents niveaux de collectivités locales, des participants indiquent que le territoire de la communauté rurale est pertinent pour la réflexion, mais qu'il faut pouvoir aller plus loin en terme d'articulation, c'est à dire arriver à faire le lien avec les départements et la région. Il est important que les Plans locaux de développement soient en cohérence avec ces autres niveaux. La loi 96-06 précise d'ailleurs que les Plans locaux doivent être en harmonie avec le Plan régional de développement.

Rôle des Organisations de Solidarité Internationales issues de la Migration (OSIM)

Certains participants soulignent le rôle que jouent des organisations de migrants dans la médiation (appui conseil), en précisant que ces migrants sont de précieux relais, dans leur pays, pour ce qui est, par exemple, des transferts de matériels. La majorité de ces organisations participent localement à des projets (bornes fontaines, postes de santé...). Un autre aspect non négligeable est leur implication en France dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Toutefois certains participants font remarquer qu'il y a quelques limites dans le rôle des associations de migrants ; ils constatent par exemple l'existence de décalage chez certains migrants qui connaissent finalement peu les réalités locales car ils se rendent rarement au pays. A ce propos, certaines structures remarquent que les OSIM sont parfois « idéalisées » alors même qu'elles auraient besoin d'un accompagnement en matière de conception et de conduite de projets.

Le financement des actions

« La difficulté actuelle réside dans la perception de la principale ressource des communautés rurales qui est la taxe rurale. »

M. Benoît SARR, Conseiller à l'Ambassade du Sénégal en France, Chambéry - mars 1995, réunion RESACOOP.

En ce qui concerne le financement des infrastructures de base dans les communautés rurales, il convient de veiller à ce que l'argent extérieur arrivant sur un territoire ne le déstabilise pas et surtout ne freine pas la collecte de la taxe locale.

Une association indique qu'elle privilégie les transferts de fond par l'intermédiaire des Trésors publics locaux. Ce qui permet une transparence et une sensibilisation locales. Cela permet également à l'Etat sénégalais de suivre ce qui se passe.

2.2. La nécessité d'harmoniser les interventions des acteurs français

« Il serait également souhaitable qu'une harmonisation existe entre les différents acteurs agissant sur une même zone. »

M. Benoît SARR, Conseiller à l'Ambassade du Sénégal en France, Chambéry - mars 1995, réunion RESACOOP.

Des participants remarquent que l'organisation de cette réunion Sénégal est déjà un moyen pour se connaître, pour savoir qui intervient dans quel domaine et dans quelle région du pays. Par exemple, certains ont découvert à cette occasion qu'ils intervenaient dans la même zone, sur de mêmes thématiques et qu'ils ne se connaissaient pas. Les participants soulignent la nécessité d'identifier les autres acteurs, d'échanger sur les pratiques et d'harmoniser les interventions des acteurs de la région.

Certaines organisations constatent pourtant qu'il est difficile parfois de faire des choses ensemble : certains acteurs locaux ont intérêt à ce qu'il n'y ait pas d'harmonisation ; les structures françaises quant à elles, ont peur d'être en concurrence et de devoir « partager » des financements.

Pour favoriser cette harmonisation des acteurs et des coopérations sur le terrain, l'Etat sénégalais a créé, au sein du ministère délégué aux collectivités locales, la division de la coopération décentralisée. Celle-ci a pour mission d'orienter les différents acteurs, de travailler avec eux et de les informer sur les coopérations existantes.

Autre dispositif sénégalais : le CONGAD (Conseil des Organisations Non Gouvernementales des Actions de Développement), il s'agit d'une structure nationale qui a pour vocation de rassembler toutes les structures intervenant dans le pays, pour leur permettre de mieux travailler.

En France aussi, diverses structures peuvent apporter leurs compétences aux organisations françaises et être des lieux de concertation et d'échanges : Cités Unies France dans le champ spécifique des collectivités locales et plus globalement les différents dispositifs régionaux similaires à RESACOOP qui existent à présent dans une dizaine de régions.

2.3. Les retombées en France de la coopération avec le Sénégal

Le dernier temps d'échanges a porté sur deux thèmes relatifs aux retombées en France des actions de coopération :

- En quoi la solidarité internationale nous apporte-t-elle des réponses sur notre propre développement ?
- Quels sont les enjeux de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ?

Les retombées pour notre commune, notre association...

Un participant précise que la coopération nous permet de réfléchir sur notre propre développement ; il est important de se laisser interpeller par les expériences des partenaires sénégalais pour imaginer de nouvelles réponses aux questions posées localement en France, comme par exemple en pays viennois, il a été mis en place des comités locaux des habitants.

Pour bénéficier pleinement de ces expériences « autres », il est nécessaire qu'une grande diversité d'acteurs de la commune soit associée à ce partenariat. La coopération décentralisée ne doit pas être l'affaire des seuls élus mais concerner également les services techniques de la commune (social, culture, jeunes, urbanisme) et les différents acteurs de son territoire (écoles, maisons des jeunes, etc.).

L'éducation au développement et à la solidarité internationale

La solidarité internationale est souvent un bon moyen d'impliquer les jeunes dans la vie d'une commune. La coopération peut donc être un bon outil de développement de la citoyenneté. Elle permet également d'articuler la notion de citoyenneté locale avec l'idée nouvelle de « citoyenneté mondiale ». Pour cela, il faut partir des centres d'intérêts, des préoccupations autour desquelles les jeunes peuvent trouver un terrain de rencontre, d'échanges, de dialogue. L'enrichissement mutuel se fait à partir de ce qui réunit et non de ce qui sépare.

3^{ème} Partie

Interventions

- Ambassade du Sénégal
- Cités Unies France
- Secrétariat Technique des Commissions Mixtes

3.1. Ambassade du Sénégal en France – M. Babacar MBDOJ

Présentation du contexte institutionnel actuel et des attentes de l'Etat sénégalais vis à vis de la coopération

« Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je voudrais au nom de SEM. Doudou DIOP, Ambassadeur du Sénégal en France, empêché, vous exprimer les remerciements du gouvernement sénégalais pour cette initiative du Réseau d'Appui à la Coopération en Rhône-Alpes (RESACCOOP), initiative qui illustre, encore une fois, l'intérêt que vous, acteurs de développement de la région Rhône-Alpes, portez à notre pays. »

Evolution institutionnelle

Après son accession à la souveraineté internationale, le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation progressive et prudente. Le pays comme vous le savez, vit, depuis le 19 mars 2000, une alternance politique qui a porté le président Abdoulaye WADE à la tête de l'Etat, à l'issue d'un scrutin libre et démocratique.

Une fois installées, les nouvelles autorités, appelant à une prise de conscience sur la situation réelle du pays, ont proposé une nouvelle Constitution qui a été adoptée, par référendum, en janvier 2001.

Ainsi, des innovations ont été apportées parmi lesquelles, je citerai : l'affirmation complète des droits et libertés des citoyens, le renforcement du statut et des pouvoirs de l'Assemblée Nationale, la limitation du nombre de mandat du Président de la République à deux et la réduction de sa durée de 7 à 5 ans et le renforcement du pouvoir judiciaire, garant de la stabilité des institutions.

Au plan institutionnel, il a été créé auprès du Ministère de l'intérieur un poste de délégué chargé des collectivités locales.

En avril 2001, les élections législatives ont donné une majorité à la mouvance présidentielle et en décembre de la même année, à l'expiration du mandat des élus locaux : des délégations spéciales ont été mises en place pour gérer la période de transition jusqu'aux élections locales du 12 mai 2002. Depuis cette date, de nouveaux élus locaux sont en place.

Domaines et modalités d'intervention de la coopération décentralisée

Devant le manque de moyens dans presque tous les secteurs, le champ d'action de la coopération décentralisée est très large et concerne tous les aspects liés au développement économique et social, à l'éducation et à la formation, à la santé, à l'environnement, à la culture, à la jeunesse, aux sports, etc. Les collectivités locales ou organismes de développement étrangers peuvent, sans entrave, identifier des partenaires au Sénégal.

Et, côté sénégalais, les collectivités locales peuvent s'engager dans des actions de coopération et de partenariat qui donnent lieu à des conventions avec d'autres collectivités locales ou organismes de développement publics ou privés de pays étrangers.

Ces conventions de coopération ne doivent cependant pas empiéter dans les domaines classiques de souveraineté. Elles doivent tenir compte des dispositions du code des collectivités locales (article 336) complété par le décret n°96-1119 du 27 décembre 1996 qui fixe le plafond des engagements financiers en matière de convention internationale.

Ainsi une convention de coopération d'une enveloppe d'environ 100.000.000 de francs CFA (environ 152.000 €) doit être soumise à l'approbation du représentant de l'Etat qui, pour la région, est le gouverneur, pour la commune, le préfet et pour la communauté rurale, le sous préfet.

Modalités de concertation entre acteurs de coopération et autorités locales et nationales du Sénégal

Pour nouer des relations de coopération, les acteurs de la région Rhône-Alpes peuvent :

1. Saisir le Ministère délégué aux collectivités locales par le biais de l'Ambassade du Sénégal, en manifestant leurs intentions. Dans ce cas, ce ministère en informe l'association des présidents de collectivités locales
2. S'informer par l'intermédiaire de l'Ambassade sur les spécificités des régions du Sénégal en termes de ressources et de potentialités.
3. Envoyer, sur place au Sénégal, une mission de prospection.

Une fois les projets identifiés, les accords de partenariat ou les procédures de jumelages dépendront de la volonté des deux parties.

Informations sur la décentralisation au Sénégal

L'impact de la décentralisation doit être mesuré à partir de 1996, à la promulgation de la loi 96-06 portant code des collectivités locales qui a été complété par le décret 96-1119 cité tantôt. Ces textes précisent que les régions, communes et communautés rurales sont libres de nouer des partenariats au niveau international.

L'évolution institutionnelle notable a été la création du Ministère chargé des collectivités locales au sein duquel la Division de la coopération décentralisée a pour rôle d'identifier les opportunités, de centraliser les manifestations d'intention et d'orienter les partenaires éventuels. Cette structure doit être informée de toutes les activités menées par les partenaires à la coopération décentralisée.

« Voilà, Mesdames et Messieurs, les points marquants de l'évolution institutionnelle et l'essentiel des voies et moyens de concertation entre acteurs de développement de Rhône-Alpes et leurs homologues du Sénégal. Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre aimable attention. »

3.2. Cités Unies France – Mme Janine PLANER

Présentation du groupe pays Sénégal et évolution des partenariats de coopération décentralisée entre des collectivités locales et leurs homologues sénégalais

Créée en 1975, Cités Unies France (CUF) fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération internationale. L'association compte aujourd'hui près de 500 collectivités territoriales françaises adhérentes. Cités Unies France a pour mission d'accompagner les collectivités locales dans leurs démarches de coopération décentralisée. A ce titre, la fédération offre à ses adhérents de nombreux services .

Une source d'information

- Sur les expériences et les expertises des collectivités locales membres du réseau,
- Sur les orientations des programmes nationaux (ministère des Affaires étrangères, ministère Jeunesse et Sports, etc.) et multilatéraux (Commission Européenne).

Un conseil et un appui

- A la mise en place de partenariats de coopération décentralisée,
- Au montage de projets de coopération décentralisée,
- Sur l'organisation locale de l'action internationale.

Des formations

Cités Unies France, propose aux élus, au personnel territorial, et aux salariés ou bénévoles des comités de jumelages de nombreux modules de formation sur la coopération décentralisée.

Une représentation

Cités Unies France assure une fonction de représentation des collectivités locales sur les questions de coopération internationale auprès des pouvoirs publics français, des grandes fédérations de collectivités locales, des collectifs d'ONG et des institutions internationales.

Le groupe pays Sénégal de Cités Unies France

Les groupes pays sont des lieux d'échanges d'information et d'expérience entre les collectivités locales intervenant en coopération dans un même pays. Ils sont présidés par un élu, secondé, dans la plupart des cas, par une cellule de coordination. Le président du groupe et la cellule de coordination définissent un plan de travail et jouent un véritable rôle d'animation.

Les groupes pays de Cités Unies France permettent aux collectivités locales de mieux situer leur action par rapport :

- au contexte politique et socio-économique des pays dans lesquels elles interviennent,
- aux autres collectivités locales engagées dans le même pays,
- aux autres acteurs de la coopération internationale (Union Européenne, Etat français, ONG, etc.).

Evaluation des partenariats de coopération décentralisée des membres du "groupe pays Sénégal" et de leurs homologues sénégalais

Rapport de synthèse réalisé par le GRET - février 1999²

Le partenariat entre collectivités territoriales françaises et sénégalaises représente l'une des formes de la coopération au développement entre la France et le Sénégal. Ce dernier est le troisième pays du Sud après le Burkina Faso et le Mali en nombre de partenariats et premier pour le montant des cofinancements publics attribués. Ancrée depuis plusieurs décennies dans l'histoire des relations entre ces deux pays, la coopération décentralisée prend en cette fin des années 1990 une actualité toute particulière due à l'accélération du processus de décentralisation au Sénégal.

Les organisations de collectivités territoriales sont conscientes de cette évolution et de la nécessité de renforcer l'impact de ce type de coopération. Le groupe pays Sénégal de Cités Unies France, qui rassemble 41 collectivités françaises engagées en coopération, ainsi que l'Association des maires du Sénégal et l'Association des présidents de conseil rural, ont éprouvé le besoin de faire le point sur cette coopération décentralisée. Ils ont décidé d'en faire une évaluation, de façon conjointe et avec l'appui du ministère français de la Coopération.

Cette évaluation devait répondre à trois objectifs :

- Décrire et analyser les objectifs affichés par les différents acteurs de la coopération,
- Décrire et analyser les actions et les méthodes mises en œuvre,
- Déterminer dans quelle mesure ces actions ont permis d'atteindre leurs objectifs en France et au Sénégal, en particulier ceux liés au développement local et à la démocratie locale.

Au terme de l'évaluation, on est amené à faire les recommandations suivantes :

■ Approfondir les principes et les modalités de la coopération décentralisée Le groupe pays Sénégal met en avant l'enjeu de promotion du développement local et de la démocratie locale. Il correspond manifestement au contexte du Sénégal des années 2000. Reste que cet enjeu doit encore trouver sa traduction dans la conception d'actions de coopération décentralisée.

Ceci demande :

- D'aller au bout du débat sur la démocratie locale.
- De promouvoir la concertation.
- De jouer la complémentarité entre bailleurs
- De favoriser la réciprocité.


■ Promouvoir un cheminement par étapes et renouveler les mécanismes de l'appui.

On insistera particulièrement sur la nécessité :

- D'un double diagnostic préalable.
- D'entrer dans une logique de programmation.
- De promouvoir la fonction de médiation entre acteurs du local, et de mobiliser les ressources humaines et financières pour assurer cette fonction.
- D'adapter les mécanismes de financement de telle façon que, d'une part la responsabilité de gestion des actions soit assurée par des partenaires sénégalais, et d'autre part que l'on utilise en priorité des instruments de financement correspondant aux caractéristiques du développement local
- De s'engager résolument dans l'évaluation et la capitalisation de la pratique de coopération.

■ Compléter les missions et fonctions des structures collectives

² Information tirée du site Internet de Cités Unies France

Ce document est actuellement téléchargeable sur le site de Cités Unies France :  Evaluation Sénégal

L'animation du pôle Afrique subsaharienne de Cités Unies France est suivie par :

- Pierre **SOËTARD** - tél : - 01 53 41 81 97 – Email : p.soetard@cites-unies-france.org
- Philippe **DI LORETO** - tél : 04 78 27 35 06 – Email : p.diloreto@cites-unies-france.org

3.3. Secrétariat Technique des Commissions mixtes – Mme Marie DELIZY

Présentation des activités du Secrétariat avec le Sénégal

Qu'est-ce que les Commissions mixtes ?

Les Commissions mixtes sont des rencontres officielles bilatérales qui réunissent des responsables politiques et des hauts fonctionnaires français et sénégalais pour définir de façon concertée les grandes orientations des programmes de coopération signés entre les Etats

A l'origine, uniquement gouvernemental, ce dispositif a évolué et aujourd'hui associe à ces rencontres les représentants des organisations de solidarité internationale (OSI) et les collectivités territoriales.

Ouverture des Commissions Mixtes aux nouveaux acteurs

- En 1990, au Burkina Faso, pour la première fois, les OSI ont été admises à participer à une Commission mixte.
- En 1995, un Secrétariat Technique chargé d'organiser la participation des ONG et des collectivités territoriales a été mis en place avec un comité de pilotage qui est composé de Coordination Sud pour les ONG, Cités Unies France et l'Assemblée des Départements de France (ADF) pour les collectivités locales.
- En 1996, une journée d'étude sur la coopération France-Sénégal, axée sur le développement local et la formation dans le contexte de la décentralisation a été organisée. Cette journée a donné naissance à un groupe de travail sur la formation des élus sénégalais qui s'est réuni jusqu'en 2000
- En mai 2001, une « journée d'information sur le Sénégal d'aujourd'hui » a été organisée pour préparer la nouvelle session de la Commission Mixte de 2002, autour du Secrétariat technique des Commissions Mixtes, Cités Unies France et le HCCI (Haut Conseil de la Coopération Internationale).

Il s'agissait de dresser le contexte politique, économique et social du Sénégal à travers les interventions de chercheurs et de représentants du secteur non gouvernemental (OSI, Collectivités territoriales, associations de migrants) et également gouvernemental (Ministère des Affaires étrangères).

Un questionnaire a permis de retenir trois thèmes sur lesquels les pouvoirs publics recherchaient des complémentarités avec la coopération non gouvernementale :

- L'éducation et la formation,
- Le développement local et la décentralisation,
- Le renforcement de la société civile au Sud.

Conjointement, trois journées ont été organisées à Dakar sur les mêmes thèmes et une synthèse des travaux menés en France et au Sénégal a été élaborée.

Où en est la commission mixte France Sénégal ?

Réunie les 4 et 5 mars 2002 à Dakar, sous la présidence de M. Abdoulaye DIOP, Ministre de l'économie et des finances du Sénégal et Charles JOSSELIN, Ministre délégué à la coopération et à la francophonie, cette commission a permis d'identifier les programmes prioritaires d'un partenariat France Sénégal.

Durant la phase préparatoire, des groupes de travail constitués de représentants des sociétés civiles françaises et sénégalaises ont mis en place les modalités de leur partenariat en accordant une attention particulière aux respects des principes de base suivants :

- Responsabilisation des bénéficiaires sur le terrain,
- Exigence de transparence et de bonne gestion des finances publiques,
- Cohérence avec les actions des autres bailleurs de fonds,
- Adaptation du dispositif de coopération au double processus de décentralisation et d'intégration régionale.

Le document final de la Commission mixte consiste en un Document Cadre qui retrace les grands objectifs de la coopération bilatérale et d'une matrice qui décline ces priorités en engagements et en actions des deux côtés France Sénégal.

Deux thématiques importantes ont été retenues :

- La lutte contre la pauvreté,
- L'extension de la démocratie participative.

Les programmes prioritaires

- L'éducation : éducation de base, enseignement secondaire, formation, secteur de l'éducation informelle, enseignement supérieur,
- La santé : offres de soins de qualités, centre de santé, lutte contre les endémies,
- La culture,
- La recherche,
- Jeunesse et sport.

Perspectives de la Commission mixte

Les participants du groupe de suivi de la commission mixte doivent se réunir en juillet. Le premier objectif est d'aider la société civile sénégalaise à prendre sa place dans le développement et dans le dialogue. Il s'agit donc d'engager une réflexion commune, d'échanger autour d'expériences, de les capitaliser afin de pouvoir délivrer un message clair émanant de la société sénégalaise sur la politique de coopération bilatérale ou non gouvernementale

Conclusion

Il est important qu'il y ait concertation entre les différents partenaires et acteurs de terrain et harmonisation afin que la Commission mixte puisse remplir pleinement son rôle dans la politique de coopération.

4^{ème} Partie

Annexes

ANNEXE 2**Ministère des Affaires Etrangères : Mission pour la coopération non gouvernementale (MCNG)****La coopération non gouvernementale avec le Sénégal**

La MCNG est rattachée directement au directeur général de la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID), qui regroupe, depuis la réforme du dispositif de coopération, tous les services techniques du ministère chargés de la mise en œuvre de l'aide publique française au développement, dans une double perspective de solidarité et d'influence.

Elle n'est pas en charge des questions d'aide humanitaire et d'aide alimentaire, qui sont de la responsabilité de la Délégation à l'Action Humanitaire.

Elle comporte trois bureaux chargés respectivement :

- 1- des organisations de solidarité internationale et des entreprises
- 2- de la coopération décentralisée,
- 3- du volontariat et des affaires générales.

La MCNG conduit ses actions en conformité avec les priorités stratégiques et géographiques du MAE ; ses missions principales sont :

- favoriser la concertation et développer le partenariat entre l'Etat et les acteurs français non gouvernementaux (ONG, collectivités locales, entreprises, syndicats...),
- mettre en place les crédits affectés à la coopération non gouvernementale,
- accompagner la montée en puissance des sociétés civiles du sud,
- encourager l'éducation au développement en France,
- mettre en œuvre les projets de codéveloppement, mobilisant les organisations issues de l'immigration (OSIM),
- mettre en œuvre les moyens d'accompagnement du volontariat civil et le suivi de l'Association Française des Volontaires du Progrès.

Le fonctionnement du partenariat avec les acteurs non gouvernementaux

Les relations entre la MCNG et les ONG sont partenariales, organisées dans le cadre de la Commission Coopération et Développement (CCD), qui est présidée par le Ministre délégué et dont les membres représentent, à parité, l'Etat et la société civile. Elle anime des groupes de réflexion sur des thèmes essentiels tels que l'éducation, la jeunesse, la dette ou les organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (OSIM). En son sein le comité paritaire d'orientation et de programmation (CPOP) examine en particulier l'évolution des relations contractuelles entre l'administration et les associations.

Avec les collectivités locales, le partenariat s'organise autour de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD), qui est présidée par le Ministre délégué et dont les membres sont répartis de manière paritaire entre l'Etat et les collectivités locales ; son secrétaire général est le Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales, rattaché directement au Secrétaire Général du MAE, et avec lequel la MCNG est en contact quotidien.

Les cofinancements

La MCNG reçoit chaque année plusieurs centaines de demandes de cofinancement de la part d'ONG et de collectivités locales françaises souhaitant mettre en œuvre des projets de développement en faveur des pays pauvres ; la part prise en charge par les pouvoirs publics ne peut dépasser 50% du montant total.

S'agissant des ONG qui adressent directement leurs requêtes à la MCNG, une « nouvelle contractualisation » a été mise en place en vue de promouvoir des actions plus significatives en termes d'impact géographique et de thématiques, sortant ainsi de la simple logique de guichet : convention programme (ex convention d'objectifs) concernant une seule association, programme concerté pluri-acteurs (ex programme prioritaire) et programme inter-associatif. En ce qui concerne les collectivités locales, les requêtes sont formulées par l'intermédiaire des préfectures de Région dans le cadre des contrats-plan Etat-Région, des enveloppes hors contrat de plan ou directement par les collectivités sur le Fonds de Solidarité Prioritaire.

Une part de ces cofinancements est dévolue aux actions d'éducation au développement et aux grands événements internationaux parmi lesquels on peut citer : les assises de la coopération décentralisée, la Semaine de la solidarité internationale, la Journée mondiale de l'alimentation, Demain le monde ; l'éducation au développement passe aussi par le financement de micro-réalisations (chantiers de jeunes) dans le cadre des programmes VVV/SI et JSI (Ville Vie Vacances / Solidarité Internationale et Jeunesse et Solidarité Internationale).

La MCNG soutient par ailleurs des **collectifs et plates-formes** tels que Coordination Sud, Cités-Unies France, le comité PECO (Europe centrale et orientale), CERCOOP, RESACOOP, LIANES, France Pays du Mékong, la Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine, l'association des départements de France...

L'évaluation est un outil largement utilisé par la MCNG en vue d'apprécier la qualité des opérations sur le terrain et pour faire évoluer les priorités, les modes d'intervention et les procédures. Il faut noter à cet égard le fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E) cofinancé avec certaines ONG souhaitant disposer d'évaluations externes en vue d'améliorer leur efficacité.

Outre les cofinancements concernant les ONG et les collectivités locales, la MCNG met en œuvre des moyens importants pour permettre la mobilisation des jeunes français dans le volontariat en coopération, contribuant à l'ouverture de la société civile à la solidarité internationale et directement à l'éducation au développement. C'est ainsi que l'Association des Volontaires du Progrès (AFVP) gère 350 volontaires en poste ; des financements sont par ailleurs octroyés à d'autres associations (FONJEP, DCC, SCD, DEFAP...) recrutant des volontaires, pour leur permettre de réaliser leurs actions de terrain (au titre du décret de 1995) et pour indemniser le surcoût occasionné par la disparition du système CSN remplacé par le volontariat civil (au titre de la loi du 14 mars 2000).

Virage qualitatif, forte augmentation des volumes, amorce de réflexion stratégique ; l'année 2001 constitue une transition forte pour la MCNG.

Les projets des ONG françaises : une expérience de déconcentration de l'instruction et des crédits de la MCNG

Au Sénégal, existe depuis 1997 une procédure déconcentrée d'instruction, de sélection et de gestion des projets des Organisations de Solidarité Internationale. Cette procédure expérimentale de déconcentration a été évaluée en février 2001, ce qui a permis de conclure à son efficacité en termes de suivi et de cohérence des actions de l'ensemble des acteurs français dans ce pays : Coopération bilatérale, Organisations non-gouvernementales , collectivités locales...

Ce sont donc 3 à 4 comités de pilotage par an qui se réunissent à l'Ambassade de France à Dakar qui associent trois ministères sénégalais, les délégations au Sénégal de l'Association Française des Volontaires du Progrès, du GRDR (Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural dans le tiers-monde), d'Aide et Action et un représentant de la coordination des ONG sénégalaises, le CONGAD.

Tous les participants donnent un avis sur les projets présentés en séance et le ministère des affaires étrangères décide de l'octroi du cofinancement.

La procédure de dépôt des dossiers est la suivante :

- 1) dépôt des 4 exemplaires du projet auprès de la MCNG qui enregistre et accuse réception du dossier,
- 2) Instruction de la demande par le bureau des ONG qui émet un avis sur le projet présenté et sur l'association porteuse,
- 3) instruction par le SCAC de Dakar, c'est à dire recueil des avis des attachés de coopération, des services sénégalais et de l'ensemble des membres des comités consultatifs concernés,
- 4) réunions 3 ou 4 fois par an du comité consultatif de DAKAR,
- 5) transmission à la Mission pour la Coopération non-gouvernementale des conclusions des comités consultatifs et des principaux avis rendus,
- 6) Déconcentration des crédits auprès du Service de Coopération et d'action culturelle à Dakar qui assure également le suivi financier des projets cofinancés.

Les dates des différents comités consultatifs peuvent être obtenues auprès du SCAC à Dakar :

Ambassade de France
Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)
BP 2014 – Dakar
SENEGAL

Le Conseiller de Coopération en charge des projets des Organisations de solidarité internationale françaises est M. Philippe TRUQUET
philippe.truquet@diplomatie.gouv.fr

Tel : 00 221 839 53 59

Les orientations de la politique de coopération franco-sénégalaise définies par la commission mixte de mars 2002

Des axes prioritaires ont été définis lors de cette commission mixte à laquelle participaient des représentants des ONG et des collectivités françaises.

La valorisation des ressources humaines

L'éducation qui est un facteur essentiel, pour ne pas dire le facteur clé du développement, figure en tête des priorités de la coopération franco-sénégalaise. Celle-ci continuera d'intervenir aux différents niveaux du système de formation.

L'extension de l'éducation de base et l'objectif de scolarisation universelle dans le primaire, tel qu'il a été réaffirmé au Forum de Dakar sur l'éducation pour tous en avril 2000, représentent un défi de première importance pour le Sénégal qui enregistre un retard préoccupant dans ce domaine, avec un taux de scolarisation inférieur à 70 % pour l'ensemble des classes d'âge intéressées et encore nettement plus bas pour ce qui concerne les filles. La tâche considérable qui reste à accomplir requiert à la fois une ferme volonté nationale et une forte mobilisation de la communauté des bailleurs de fonds.

La France apportera sa contribution aux efforts du Gouvernement sénégalais pour améliorer la qualité de l'enseignement primaire, notamment dans le domaine des sciences et de l'apprentissage du français, et en accroître la capacité d'accueil, en particulier par la poursuite du programme de constructions scolaires mené par l'AFD.

Plus généralement, la partie française est disponible pour assister les autorités sénégalaises dans leurs tâches d'analyse et de pilotage du système éducatif. Elle précise à cet égard qu'elle a mis en place à Dakar un pôle d'assistants techniques chargés d'études en économie de l'éducation susceptibles d'apporter leur contribution à la définition de la stratégie du Sénégal en la matière. Elle maintiendra par ailleurs son appui à la modernisation de la gestion du service public de l'éducation et à la formation de personnels pédagogiques et administratifs d'encadrement.

L'enseignement secondaire qui a toujours occupé une place privilégiée dans la coopération entre les deux parties, continuera de faire l'objet d'une attention particulière. Les problèmes auxquels il a à faire face sont à la fois d'ordre quantitatif et qualitatif. L'accès au secondaire est aujourd'hui limité à 35% des jeunes sortant du primaire. Il devrait à moyen terme être capable d'en accueillir 50 %, alors même que leur nombre se sera fortement accru.

En même temps, cet enseignement demande à être partiellement rénové, à disposer d'un personnel enseignant plus nombreux et plus qualifié et à reposer sur un réseau d'établissements mieux équipés et plus dynamiques. La France mettra à la disposition de la partie sénégalaise son expertise et des moyens financiers pour l'aider à atteindre ces objectifs

La formation professionnelle qui a longtemps été le parent pauvre des programmes sectoriels en éducation constitue un autre volet capital pour l'emploi et le développement. La coopération française qui s'est investie au Sénégal dans un projet ambitieux en faveur du renforcement et de l'adaptation de l'enseignement technique et du développement du système de formation continue en entreprises, est disposée à poursuivre son effort en ce sens. Elle s'efforcera aussi de venir en appui aux expériences menées par le monde associatif et d'autres acteurs de la société civile dans le domaine de l'éducation informelle qui peut permettre d'offrir à une partie de la jeunesse non scolarisée et menacée d'exclusion, des possibilités d'alphabétisation, d'apprentissage, de formation citoyenne et à terme d'intégration à la société.

D'autres dimensions **du développement humain et social seront prises en compte.**

Les deux parties sont conscientes du rôle irremplaçable joué par **la culture** dans le développement harmonieux d'une société et l'épanouissement des individus et des groupes. Elles rappellent les liens intimes qui les unissent dans ce domaine et s'accordent pour en faire un thème important de leur coopération.

Les projets en cours sont nombreux, allant du soutien aux grandes manifestations culturelles comme la Biennale des Arts de Dakar ou le Festival de jazz de Saint-Louis, au programme d'appui au développement des métiers de la culture et aux formations y afférentes ou encore à l'aide apportée à la conservation des archives culturelles.

Un effort particulier sera fait dans les prochaines années en faveur de la diffusion du livre par un soutien au réseau de lecture publique et aux tentatives de relance des capacités éditoriales locales.

Le secteur de **la jeunesse et des sports** continuera de bénéficier des projets inter-Etats concernant l'appui au sport de haut niveau en Afrique de l'Ouest et aux mouvements et associations de jeunes qui bénéficient par ailleurs de certains financements du FSD (Fonds Social de Développement). Elles encouragent les programmes d'échanges de jeunes organisés dans le cadre de la coopération décentralisée.

En matière de **recherche**, le partenariat franco-sénégalais bénéficie de l'implantation à Dakar d'importants instituts de recherche français (IRD, CIRAD) et de la collaboration qui s'est instaurée entre ces derniers et les instituts de recherche locaux (ISRA, Institut Pasteur...). Les deux parties favoriseront la collaboration entre chercheurs français et sénégalais et le développement des recherches communes et des pôles d'excellence, notamment dans le secteur rural, la santé et l'environnement.

La santé publique est au centre de toute politique conséquente en matière de valorisation des ressources humaines. Les deux parties, dont la coopération est ancienne et dense dans ce secteur, encourageront le développement d'un réseau de partenariat entre institutions et corps médical des deux pays. Elles mettront dans leurs programmes à venir, un accent particulier sur la protection contre les pandémies et la lutte contre le sida, et sur l'amélioration de l'accès aux soins, en cherchant notamment à favoriser l'éclosion d'un véritable système mutualiste.

Emergence de la société civile

Qu'il s'agisse du milieu rural, du monde de la pêche ou du secteur privé, les deux parties s'entendent sur le rôle que peuvent jouer les organisations professionnelles et sur la nécessité de renforcer leurs capacités en termes de formation et d'information, afin de mettre en place les conditions d'une cogestion du développement avec les pouvoirs publics, locaux ou nationaux.

La partie sénégalaise s'engage à favoriser l'émergence de nouveaux cadres de concertation responsabilisant les professionnels de la pêche et des filières agricoles. La partie française contribuera à l'amélioration du fonctionnement des organisations professionnelles existantes, au niveau local et au niveau national (fédérations, organisations faitières), à l'implantation et à la consolidation d'organisations interprofessionnelles crédibles et dynamiques. Un effort particulier sera apporté pour améliorer la coordination des intervenants issus du monde rural français.

Les interventions en faveur de la société civile se traduiront également par une poursuite des actions de la partie française au titre de la coopération décentralisée, pour favoriser le développement de partenariats entre collectivités locales françaises et sénégalaises, et en matière d'appui aux ONG, notamment dans les secteurs prioritaires de l'éducation et de la santé. Un effort particulier sera apporté pour renforcer les capacités des ONG et pour améliorer les procédures de suivi et d'évaluation des actions qu'elles mènent.

ANNEXE 3

Informations complémentaires❖ **La décentralisation au Sénégal**

Document qui présente l'état de la décentralisation au Sénégal.

Réalisé par le PDM (Partenariat pour le Développement Municipal) basé en République du Bénin – 116 rue des Amoureux 01 BP 3445 Cotonou, République du Bénin. Tél (229) 30 05 60 / 30 42 42 Fax (229) 30 19 76

http://www.pdm-net.org/french/cdr/decentralisation/Senegal/etat_decent_senegal.PDF

❖ Pour se procurer l'annuaire des acteurs de la décentralisation au Sénégal

http://www.pdm-net.org/french/cdr/decentralisation/Acteurs/Octobre_2001/senegal.PDF

❖ Source importante d'informations sur le Sénégal, la décentralisation auprès de :

La Maison des Elus locaux, Place de l'indépendance, BP 3866 - Dakar RP - Sénégal

Tél. (00 221) 823 31 67 - Email. melpaddel@cyg.sn

Contact : Alain Bergé, Conseiller en développement Local.

❖ **Le guide pratique du Sénégal**

<http://www.izf.net/izf/Guide/Senegal/Default.htm>

❖ **Ministère des affaires étrangères**

Différents documents sur le Sénégal et la coopération franco-sénégalaise :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/actu/actu.asp?DOS=12455>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/cooperation/dgcid/publications/dsp/senegal.html>